Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212202634-20260618-DCM2026061840-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Canton de Lanvallay
Commune de LE QUIOU

Date de convocation : 12/06/2026
Date d'affichage : 15/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin à dix-neuf heures,

Les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la mairie sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 8 Représentés : 3 Votants : 11	**Présents** : Arnaud CARRÉ, Mélanie HENRY, Erwann DIVEU, Christine LOGUIVY, Chantal CART, Rénald MOELO, Fabien ALAVOINE, Céline ALBERT-HERVIOU **Absent ayant donné procuration** : Morgane PINARD ayant donné procuration à Chantal CART, Charles LEFORT ayant donné procuration à Erwann DIVEU, Axel HERVET ayant donné procuration à Arnaud CARRÉ **Absent excusé** : **Absent non excusé** :

Secrétaire de séance : Chantal CART
Monsieur le maire ouvre la séance à 19h00
Il est constaté que le quorum est atteint.

DELIBERATION N° DCM-2026-06-18/40 : Décision budgétaire 7.1
Projet Foncière Solidaire des Faluns – Parts sociales

Le projet des Hameaux légers, porté par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Foncière Solidaire des Faluns (FSF) », envisageant la création d'un collectif d'habitations rue des Mares, à proximité de la Maison de l'Enfance, demande l'acquisition par la commune du Quiou de 500.00€ de parts sociales à l'ouverture de ses statuts constitutifs, et ce dans le respect de valeurs et de principes coopératifs.

La commune pourra décider de retirer ses parts en respectant les termes d'acquisition et de vente stipulés lors de l'achat.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer tout document affairant à cette acquisition et à l'avancement du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus exposée.

Nombre de présents : 8	*Votes pour : 11*
Nombre de représentés par un pouvoir : 3	*Votes contre : 0*
Nombre de suffrages exprimés (présents + représentés) : 11	*Abstentions : 0*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après
le dépôt en Préfecture
de Saint-Brieuc le 22/06/2026
et publication ou notification
le 22/06/2026

Le Maire
Arnaud CARRE

La secrétaire de séance
Chantal CART

MAIRIE DE LE QUIOU (Côtes-d'Armor)